



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/ **142** /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Olivier JAYLET, Délégué régional de l'ASP en Guadeloupe, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnement", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JAYLET, délégations sont également données à :

- Mlle Marie-Nelly BART, Chef du service gestion paiement et fonds européens,
- Mme Pierrette PETIT, Chef du service agriculture, développement rural et pêche,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Fait à Limoges
Le

28 AOUT 2014



Edward JOSSA

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général
M. Olivier JAYLET
Mlle Marie-Nelly BART
Mme Pierrette PETIT
DRH
DFJL